



Règlement du jeu concours de photos LES DINOSAURES A PK3 Du 25 octobre au 7 novembre 2022

ARTICLE 1 – Présentation du jeu concours et de la société Organisatrice

SACOMI SAS (Centre commercial PK3) - RCS ANGERS 073 200 578 - dont le siège social est à CHOLET 49300, Centre commercial PK3, Avenue des sables ci-après désignée la société Organisatrice, organise un jeu concours photo, sans obligation d'achat, dont les gagnants seront ceux qui auront le plus de « like » sur les réseaux sociaux, du 25 octobre 2022 au 7 novembre 2022 inclus.

Le simple fait de participer à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les dates de début et fin du jeu concours sont indicatives et l'Organisatrice pourra les écourter, les reporter, les différer.

ARTICLE 2 – Public concerné

La participation au jeu concours est ouverte à toute personne physique résidant en France métropolitaine (Corse incluse). Tout participant mineur doit obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu. Les commerçants et les personnels des commerces, services et boutiques du centre commercial PK3 et de l'hypermarché E.Leclerc, ainsi que leur famille en ligne directe ne peuvent pas participer au jeu concours.

ARTICLE 3 – Modalités de participation

Dans le cadre de l'exposition de Dinosaures du 25 octobre au 7 novembre à PK3, un photocal « les œufs dinosaures » est présent dans le centre PK3 (panneau décoré permettant de passer sa tête à travers ce dernier pour se prendre en photo). Pour participer il suffit de se prendre en photo dans le photocal et de poster votre photo en commentaire de notre article informant de l'exposition soit sur notre page www.facebook.com/pk3cholet soit sur notre page instagram www.instagram.com/pk3_le_centre_cholet en précisant le hashtag #jurassicpk3.

Les trois photos qui auront le plus de « like » sur chacune de nos deux pages de jeu seront désignées gagnantes. Soit six gagnants au total.

La participation est limitée à une photo par personne (même nom, même adresse). La société Organisatrice se réserve expressément le droit d'éliminer les participants ne respectant pas cette règle. La Direction de la société organisatrice désignera les photos ayant le plus de « like ».

ARTICLES 4 – Lot

Est mis en jeu le lot suivant :

- Jurassic world – Super Colossal Vélociraptor blue – figurine de 90 cm - d'une valeur de 102,22 €**
- Jurassic world – Giant Dino super colossal – figurine de 98 cm - d'une valeur de 98,48 €**
- Jurassic world – Brachiosaure Géant – figurine de 106 cm - d'une valeur de 93,47 €**
- Jurassic world – Carnotaurus Toro super colossal – figurine de 90 cm - d'une valeur de 71,99 €**
- Jurassic world – Ultime T-Rex sonore – figurine de 40 cm - d'une valeur de 61,99 €**
- Jurassic world – T-Rex Morsure extrême – figurine de 50 cm - d'une valeur de 34,67 €**

ARTICLE 5 – Acceptation du lot

Le lot attribué ne peut donner lieu à aucun échange ou remise de sa contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

Dans le cas où l'identité et/ou adresse du gagnant s'avérerait erronée, la société organisatrice se réserve le droit d'annuler l'attribution du lot et d'en disposer librement.

ARTICLE 6 - Mise à disposition des lots

Les lots seront remis aux gagnants lors d'une manifestation publi-promotionnelle qui sera réalisée par l'Organisatrice et qui aura lieu au siège social de SACOMI SAS, Centre commercial PK3, Avenue des Sables 49300 CHOLET.

Elle contactera les gagnants via leurs posts sur les réseaux sociaux.

L'Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son bénéficiaire.

ARTICLE 7 – Fraude

L'Organisatrice pourra procéder, à tout moment, à la vérification des nom, prénom, date de naissance, adresse postale, téléphone, e-mail des participants par tous les moyens qu'elle jugera utiles.

L'Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment par des procédés informatiques dans le cadre de la participation au jeu concours.

ARTICLE 8 – Frais de participation – Communication du règlement

La participation à ce jeu concours s'effectuant par simple dépôt de photo sur les réseaux sociaux, il n'est pas prévu de remboursement de frais.

Le règlement est disponible sur le site internet du centre commercial, soit www.pk3.fr, et affiché sur place pendant la durée du jeu concours.

Sa communication par courrier n'est pas prévue.

ARTICLE 9 – Dispositions C.N.I.L

Le gagnant autorise expressément l'Organisatrice à utiliser pendant une durée qui n'excédera pas trois mois, son nom et prénom dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnel, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné.

Les coordonnées des participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978.

Les informations nominatives peuvent être utilisées par l'Organisatrice pour proposer ses produits et ceux de ses partenaires, sauf désaccord de la part du Participant.

Conformément à cette même loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles les concernant qu'ils peuvent exercer sur demande écrite auprès de l'Organisatrice à l'adresse de son siège social.

ARTICLE 10 – Réclamation

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non prévus par le présent règlement sera tranché par la société organisatrice dont les décisions sont sans appel. Toute contestation relative à ce jeu concours devra être adressée, par écrit uniquement, en langue française à l'adresse de l'Organisatrice.

Il ne sera pas tenu compte des réclamations ou questions parvenues par courriel.

Aucune contestation ne pourra être reçue passé un délai d'un mois après la clôture du jeu concours.

Fait à Cholet le 24 octobre 2022

SACOMI SAS
CENTRE COMMERCIAL PK3